



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 2 avril deux mil vingt-cinq.

**Présents : 17**

**Excusé : 8**

**Pouvoirs : 8**

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Eric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

**Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Monsieur Éric VIVIN a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC  
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Malika VIVIN a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

**Absents :**

Monsieur Franck SULTAN  
Monsieur Lucas GILLY  
Monsieur Roger BERNET  
Madame Bernadette BONZOM

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane MARLOT.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## DCM N°2025-25 - Finances – Approbation du compte financier unique (CFU) 2024, budget de la ville

**Rapporteur : Marie Aude PEZERIL**

Le CFU se substitue au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, il permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU présenté et résumé comme suit :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 533 791,00	9 354 672,00	15 888 463,00
	Recettes réalisées	2 401 512,95	8 728 838,60	11 130 351,55
	Restes à réaliser	1 817 653,24	0,00	1 817 653,24
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 533 791,00	9 354 672,00	15 888 463,00
	Dépenses réalisées	2 274 674,16	8 592 854,42	10 867 528,58
	Restes à réaliser	2 039 529,00	0,00	2 039 529,00



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	126 838,79	135 984,18	262 822,97
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	483 143,83	898 764,68	1 381 908,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/ déficit (+/-)	609 982,62	1 034 748,86	1 644 731,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-221 875,76	0,00	-221 875,76
Résultat cumulé	Excédent/ déficit	388 106,86	1 034 748,86	1 422 855,72

En application de l'article L.2123-24-1-1 du CGCT, les communes sont tenues de présenter un état de l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein.

Cet état doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune, il est annexé au présent compte administratif.

## L'exposé du rapporteur entendu,

**Vu** l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la ville de Saint Mitre les Remparts ;

**Considérant** les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/ de l'un des membres de sa majorité ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20250414-DEL2025-25-DE  
Date de réception préfecture : 18/04/2025



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Catherine Stekelorom, première adjointe,

**Considérant** que Madame Marie-Aude Pezeril, présente le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Vincent GOYET, Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité des membres présents et représentés, à l'exception du maire n'ayant pas pris part au vote,**

**APPROUVE** le CFU 2024 de Saint Mitre les Remparts ;

**DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

Le secrétaire de séance,  
Stéphane MARLOT

Le Maire,  
Vincent Goyet





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## NOTE INTRODUCTIVE

Le compte financier unique (CFU) constitue le dernier acte du cycle budgétaire, il retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées durant la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile 2024.

La présentation annuelle des comptes est réalisée pour la première fois à travers le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte de gestion du comptable public et au compte administratif de l'ordonnateur.

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifie l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

### Section de Fonctionnement

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
2023	2024	%	2023	2024	%
8 841 566,24	8 592 854,42	-2,81%	9 100 994,38	8 728 838,60	-4,09%
		Excédent	839 336,54	898 764,68	
		Total	9 940 330,92	9 627 603,28	-3,15%

L'exercice 2024 marque une minoration que ce soit en dépenses comme en recettes.

Une restructuration des services a permis de contenir, voire de diminuer certaines dépenses malgré les coûts toujours plus élevés des matières premières et des services.

Les recettes fiscales marquent une légère baisse (-0.14%), les recettes perçues dans le cadre des dotations et participations actent une baisse plus conséquente (-16.57%).

La perception des impôts et taxes marquent une légère baisse (-0.14%), malgré la revalorisation des bases des impôts locaux (4.41%).



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Dans l'ensemble, les dépenses ont été maîtrisées, ce qui a limité l'impact sur notre résultat, malgré une hausse des coûts de l'énergie, des produits manufacturés et des services. Ainsi que les augmentations successives du SMIC et de l'augmentation des charges de personnel par l'attribution de cinq points d'indice décidés par le gouvernement.

La commune dégage un excédent de 1 034 748,86 € pour l'année 2024, compris l'excédent reporté.

## Section d'Investissement

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
2023	2024	%	2023	2024	%
2 746 357,68	2 274 674,16	-17,17%	3 841 901,75	2 401 512,95	-37,49%
Excédent			-612 400,24	483 143,83	
Total			3 229 501,51	2 884 656,78	10,68%

Les dépenses d'investissements envisagées au budget 2024 sont majoritairement terminées. Un bon niveau de réalisation a été maintenu pour l'achat de matériel, et d'outillage.

Les travaux pour la réalisation du réseau pluvial quartier de Massane sont terminés.

Les travaux de voirie et de désimperméabilisation de places de parking des rues Mistral et Lézardière se terminent.

Les travaux de voirie Sainte Victoire sont finalisés, permettant un accès à l'ensemble de logements livrés en septembre 2024.

Divers aménagements et installations ont été réalisés :

- Rénovation des murs et gradins et du parquet de la salle de danse du gymnase,
- Les volets d'un bâtiment du groupe scolaire Jean Rostand,
- La réfection des escaliers et des rambardes passage Bondiotti dans le cadre de l'aménagement du littoral.
- L'accueil de l'hôtel de ville a été réorganisé de manière à mettre à disposition des administrés un nouveau service (cartes d'identité et passe port).



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

La perception des recettes d'investissement est inférieure à 2023.

Nous avons perçu le versement de subventions de différents partenaires, 200 000 € de la part de la Région pour la création de la Maison de la Jeunesse, 118 000 € de la part du Conseil Départemental pour la rénovation de l'éclairage public,

L'exercice 2023 avait acté une forte augmentation de perception de recettes de subvention en raison de la finalisation de la construction de la Maison de la Jeunesse.

En 2024, de nouveaux projets voient le jour, et sont majoritairement en cours de réalisation ce qui ne nous permet pas de percevoir la totalité des sommes accordées par nos divers contributeurs.

Toutefois, des avances ont été perçues de la part de l'Etat, du Conseil Départemental et du lotisseur BOUYGUES Immobilier, liées à la création et à la réfection de la voirie.

La taxe d'aménagement a fortement diminué (-69,46%), la part des recettes du FCTVA augmente de 158,85%.

Un suivi rigoureux de nos dépenses comme de nos recettes, a permis de maintenir à un bon niveau les investissements sans avoir recours à l'emprunt prévu au budget.

## I – LES RESULTATS

Opérations réelles (sans RAR (Restes A Réaliser) pour la section investissement, et sans excédents reportés pour les sections d'investissement et de fonctionnement)

	BUDGET	REALISATION	%
FONCTIONNEMENT DEPENSES	9 354 672,00 €	8 592 854,42 €	91,86
FONCTIONNEMENT RECETTES	9 354 672,00 €	8 728 838,60 €	93,31
INVESTISSEMENT DEPENSES	6 533 791,00 €	2 274 674,16 €	34,81
INVESTISSEMENT RECETTES	6 533 791,00 €	2 401 512,95 €	36,76
TOTAL DEPENSES	15 888 463,00 €	10 867 528,58 €	68,40
TOTAL RECETTES	15 888 463,00 €	11 130 351,55 €	70,05



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent 262 822,97 €

- Excédentaire de 135 984,18 € en fonctionnement
- Excédentaire de 126 838,79 € en investissement

Le résultat de clôture présente un excédent brut de 1 644 731,48 €

- Dont 1 034 748,86 € en fonctionnement
- Et de 609 982,62 € en investissement

	Fonctionnement	Investissement
Opérations réelles	135 984,18 €	126 838,79 €
Report de l'exercice précédent	898 764,68 €	483 143,83 €
<b>Résultat par section</b>	<b>1 034 748,86 €</b>	<b>609 982,62 €</b>
<b>TOTAL (Fonc. + Inv.)</b>	<b>1 644 731,48 €</b>	

Le montant net de l'excédent d'investissement 2024 s'élève à 388 106,36 € € dont :

- Dépenses engagées non mandatées 2 039 529,00 €,
- Recettes en restes à réaliser 1 817 653,24 €.

Résultat de l'exercice	609 982,62 €
Restes à réaliser en recettes	1 817 653,24 €
Restes à réaliser en dépenses	- 2 039 529,00 €

Excédent Net	388 106,86 €
--------------	--------------



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## II – LA REPARTITION FONCTIONNELLE – DEPENSES

FONCTION	Fonctionnement	Investissement	Total	%
01-Opérations non ventilables	191 755	263 021	454 776	4,58
0-services généraux	2 104 706	91 532	2 196 237	22,12
0-5-gestion des fonds européens	0	0	0	0,00
1-sécurité	385 183	63 545	448 727	4,52
2-enseignement et formation	1 868 591	71 760	1 940 351	19,55
3-culture, vie soc., jeun., apprentissage	995 476	76 059	1 071 535	10,79
4-santé et action sociale	742 483	18 896	761 379	7,67
5-aménagement du territoire et habitat	918 058	444 847	1 362 905	13,73
6-action économique	106 570	0	106 570	1,07
7-environnement	311 706	191 982	503 688	5,07
8-transports	180 481	900 472	1 080 953	10,89
<b>TOTAL</b>	<b>7 805 008</b>	<b>2 122 114</b>	<b>9 927 122</b>	<b>100,00</b>
<b>Total hors fonction 01-non ventilé</b>	<b>7 613 253</b>	<b>1 859 093</b>	<b>9 472 345</b>	<b>95,42</b>

## III – REMBOURSEMENT DE LA DETTE COMMUNALE

	2020	2021	2022	2023	2024
CAPITAL	305 848,19	381 234,48	270 449,39	265 898,65	265 507,89



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

INTERETS	101 132,74	99 908,38	95 259,35	95 861,72	81 513,05
----------	------------	-----------	-----------	-----------	-----------

VARIATION n/n-1	47 180,94	74 161,93	-115 434,12	-3 948,37	-14 739,43
-----------------	-----------	-----------	-------------	-----------	------------

Aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice.

L'annuité marque une minoration (-4,07 %).

## IV – LES SUBVENTIONS RECUES- INVESTISSEMENTS

	2020	2021	2022	2023	2024
ETAT	1 250,00	38 632,39	58 799,26	103 947,89	90 681,15
REGION	36 101,08	0,00	0,00	0,00	200 000,00
DEPARTEMENT	642 251,00	612 826,00	881 094,00	1 309 331,00	269 668,00
AUTRES			115 450,56	13 508,71	141 999,78

TOTAL	679 602,08	651 458,39	1 055 343,82	1 426 787,60	702 348,93
-------	------------	------------	--------------	--------------	------------

Tiers	Objet	Montant
REGION	DOSSIER 2018-_08160-DEB 18-727-Maison de la jeunesse et des associations	200 000,00
	<b>S/Total</b>	<b>200 000,00</b>
Tiers	Objet	T.T.C.
C.D.13	Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public	118 224,00
C.D.13	Acquisition d'un piano pour l'école de musique	4 147,00



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

C.D.13	Construction d'un dispositif de traitement de biodéchets	51 017,00
C.D.13	Travaux de voirie communale : réfection des rues Frédéric Mistral, de la Lézardière et Jean-Henri Fabre	35 842,00
C.D.13	Création d'une maison de la jeunesse et des associations	33 463,00
C.D.13	Travaux d'aménagement de l'esplanade Edouard Vaillant	20 220,00
C.D.13	Audits énergétiques restaurant scolaire Edouard Vaillant et Crèche Pin'Prunelle	6 755,00
	<b>S/Total</b>	<b>269 668,00</b>
Préfecture	EJ 2103346014-AR 162 06/09/2024 SUBVT ACCESIBILITE BT COMMUNAUX	8 941,43
Préfecture	DETR-EJ2103651419-Travaux de voirie communale : réfection des rues F.Mistral, de la Lézardière et J.H.Fabre ACOMPTE 30%	39 603,72
Préfecture	Travaux de sécurité routière-Quartier de Varage / Massane et routes départementales	30 552,00
	<b>S/Total</b>	<b>79 097,15</b>
BOUYGUES Immobilier	Solde de la convention PUP Ste Victoire	127 308,06
CAF	Acquisition matériel et travaux de climatisation	3 973,72
CAF	Acquisition matériel et mobilier	2 718,00
Fondation du Crédit Agricole	Mécénat pour l'achat de mobilier et matériel informatique	8 000,00
CEREMA	Aménagement des rives de l'étang de Berre	11 584,00
	<b>S/Total</b>	<b>153 583,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>702 348,93</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## V – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES DEUX PRINCIPAUX CHAPITRES

Chapitre	Libellé	2020	2021	2022	2023	2024
011	CHARGES GENERALES	1 760 719,35	1 795 536,68	1 891 854,10	1 991 899,09	1 902 678,93
012	PERSONNEL	3 920 482,09	4 041 077,56	4 480 094,31	4 305 630,86	4 471 893,63

Chapitres 011 et 012	VARIATION n/n-1	-64 920,59	155 412,80	535 334,17	-74 418,46	77 042,61
----------------------------	--------------------	------------	------------	------------	------------	-----------

Les dépenses sur les principaux chapitres actent seulement une hausse de 1.22 %.

L'inflation reste très présente, les produits manufacturés et le coût des services ont été contenus. Il est à noter que la renégociation de divers contrats nous a permis de maîtriser les dépenses, et même de réaliser des économies, les charges à « caractère général » sont minorées de 4.48%.

Les dépenses de personnel sont contenues, malgré les cinq points d'indice, les deux augmentations du SMIC et le Glissement Vieillesse et Technicité.